

HAUTE ÉCOLE GALILÉE

PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (PPSC)

Préambule: *La réalisation du projet ci-dessous et ses développements futurs dépendent notamment des moyens mis à la disposition de la Haute École.*

1° Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux et les missions de l'enseignement supérieur visés au Titre Ier du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Afin de rencontrer les objectifs généraux prévus par le décret ci-dessus, la Haute École met notamment en œuvre les moyens suivants :

Accompagnement des étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire :

- développement d'une culture de l'actualité et de l'environnement dans ses aspects économiques, sociaux, politiques, écologiques, scientifiques, techniques, culturels, éthiques, affectifs, philosophiques, moraux, religieux ;
- travail en équipe et pédagogie d'intégration qui favorisent les dynamiques collectives, notamment pour les laboratoires, projets, séminaires, préparations de stage, travaux médiatiques, recherches... ;
- réflexion sur l'éthique et la déontologie des professions.

Type long : dans le secteur particulier de la communication appliquée, certains cours témoignent de la volonté de donner la parole publique aux individus et aux groupes qui y ont rarement accès. Ces cours sont emblématiques d'une sensibilité citoyenne accentuée : Education à la citoyenneté, Les oubliés de l'information sociale, Problématique des réfugiés, Communication et économie non-marchandes, Communication interculturelle, Problématique Nord/Sud, Ingérence humanitaire et droit international, Droit et déontologie de la communication et de l'information, Information de proximité, etc. Un grand nombre de travaux pratiques réalisés annuellement témoignent d'une utilisation des médias dans un but émancipateur, afin de renforcer au sein de la société les processus de transmission, d'échange, de partage et de construction critique des savoirs.

Promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs :

- encouragement au travail personnel de l'étudiant en vue de l'acquisition d'une capacité d'autoformation et d'autoévaluation. Les étudiants sont invités à participer à leur propre formation par leur activité personnelle et par leur évaluation des cours. Conformément à l'article 3 du décret du 7 novembre 2013, l'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte et volontaire. Il met en œuvre des méthodes didactiques adaptées à cette caractéristique et conformes à ses objectifs. En particulier, cette pédagogie se fonde sur des activités collectives ou individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants, mais également sur des travaux personnels des étudiants réalisés en autonomie. Cette méthodologie repose logiquement sur les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de l'enseignement qui y donne accès;
- importance accordée aux stages, à leur préparation, leur exécution et leur intégration au cursus des études ;

- promotion d'une culture participative des étudiants dans les différentes instances de concertation, d'avis ou de décision de la Haute École ;
- choix de cours à option et d'activités libres;
- mobilité sur base volontaire des étudiants : projets Erasmus et collaboration internationales;
- soutien des activités culturelles et sportives proposées par les étudiants;
- réflexion sur l'éthique et la déontologie des professions;

Type long :

- l'autonomie et la responsabilisation des étudiants sont accentuées par une politique d'accès aux infrastructures (laboratoires, studios, salles informatiques, classes, locaux de convivialité...) de jour comme de nuit, pour la réalisation de leurs travaux et l'organisation d'événements à caractère éducatif. Comme dans toute organisation sociale, l'exercice de cette liberté est conditionné au respect du Règlement des laboratoires et studios de l'IHECS. La liberté d'accès au parc d'équipements (informatique, multimédia, photo, son/radio, TV/vidéo, graphisme, labo de langues) repose sur une volonté de responsabilisation des usagers et permet une appropriation responsable du matériel confié, mais également de l'ensemble des infrastructures et de leur cadre de vie ;
- rapports privilégiés et conventionnés avec le Cercle des étudiants (CEICS) que l'IHECS soutient et dont il sponsorise certains projets ou manifestations. Le CEICS détient également l'initiative du *Service-cours* ;
- lancement en 2007 du concept pédagogique de « stage-projet » qui offre la possibilité à l'étudiant ou à un groupe d'étudiants d'être acteur de la formation. L'étudiant prend lui-même l'initiative d'un projet intra ou extra muros qui, moyennant certaines conditions académiques, sera valorisé par des crédits dans son programme.

Transmission, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, **des valeurs** humanistes, des traditions créatrices et innovantes, ainsi que du patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, des fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun :

- les activités d'enseignement au sein de la Haute École s'appuient sur une charte qui promeut les valeurs humanistes essentielles ;
- cours en rapport avec la transmission des valeurs humanistes et sur l'épistémologie des disciplines
- réflexion sur l'éthique et la déontologie des professions;
- organisation d'activités socioculturelles et développement de projets en rapport avec la transmission des valeurs humanistes.

Garantie d'une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur offrir des chances égales d'émancipation sociale :

- travail en équipe, notamment pour les laboratoires, projets, séminaires, préparations de stage, travaux médiatiques, recherches, ...;
- mobilité sur base volontaire des étudiants et des enseignants dans le cadre d'une dynamique européenne : projets Erasmus et collaborations internationales ;
- mise en adéquation permanente des programmes avec les exigences du monde professionnel ;
- importance accordée aux stages, à leur préparation, leur exécution et leur intégration au cursus des études;
- souci de garantir la démocratisation de l'enseignement supérieur notamment à travers l'accès le plus large possible, la lutte contre l'échec et l'intégration du concept de formation tout au long de la vie.

Type long : enseignement de niveau universitaire. Les grades et les titres académiques sont de même niveau que les grades et titres délivrés par les universités. Le corps professoral est de même niveau que celui des universités pour les fonctions de chargé de cours, de professeur et de chef de bureau d'études.

Développement de compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie :

- mise en adéquation permanente des programmes avec les exigences du monde professionnel ;
- importance accordée aux stages, à leur préparation, leur exécution et leur intégration au cursus des études ;
- adoption progressive du système des unités d'enseignement qui offre la possibilité de parcours de formation personnalisés et spécialisés ;
- développement de partenariats avec des institutions d'enseignement supérieur en Belgique et à l'étranger, de manière à accroître la flexibilité dans les parcours de formation.

Type long : la compétence professionnelle résulte d'une pédagogie axée sur l'étudiant, laquelle ambitionne de former des communicateurs qui se distinguent 1° par leur créativité en matière de communication appliquée, 2° par leur faculté d'adaptation aux circonstances et aux milieux de travail, 3° par leur capacité de travailler en équipe, 4° par leur dynamisme et leur esprit d'entreprise. Par essence, l'enseignement à l'IHECS poursuit un objectif de haute qualification professionnelle, sous-tendue par une formation théorique solide, un esprit critique, un sens aiguisé de la déontologie professionnelle, une maîtrise des formes, des langages et des techniques de la communication médiatique, des compétences assurées en expression écrite et orale, en français et en langues étrangères ;

- pour les cours à vocation professionnelle, les étudiants sont placés dans des conditions les plus proches possible de la réalité professionnelle (cours-blocs, cours-projets, réalisations de niveau professionnel, contraintes de réalisation et de production...) ;
- présence de nombreux professionnels dans le corps professoral (professeurs invités).

Inscription des formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales :

- mobilité sur base volontaire des étudiants et des enseignants : projets Erasmus et collaborations internationales ;
- choix de cours à option et d'activités libres;
- importance accordée aux stages, à leur préparation, leur exécution et leur intégration au cursus des études;
- valorisation possible des acquis dans le cadre d'un projet personnel de formation supérieure et donc possibilité de parcours différenciés en fonction des ressources et des besoins ;
- promotion de la dimension européenne et internationale dans la formation, par le développement de partenariats interuniversitaires.

Type long :

- ouverture marquée à l'international dans le second cycle :
 - o Cours d'introduction ou de niveau avancé (institutions politiques, construction européenne, organisations internationales, médias internationaux...)
 - o Modules thématiques tels que la couverture d'une session du Parlement européen, travail sur l'information européenne à partir des dépêches d'agence...)
 - o Présence de fonctionnaires européens et de consultants dans le corps enseignant
 - o Enseignement intensif des langues tout au long du programme avec, au second cycle, des cours professionnels en langues étrangères ;

- Réalisations de travaux d'études ou de fin d'études, théoriques ou pratiques, sur des sujets internationaux ;
- création en février 2002 d'un département spécial en charge de la formation continue, des relations internationales et des programmes de troisième cycle. Ce département possède son directeur, son personnel, ses locaux et infrastructures propres. Ce département effectue une veille scientifique et technique sur les attentes ou les demandes des milieux institutionnels ou professionnels (appels à projets, analyse des besoins ponctuels ou structurels de formation à la communication et aux médias, demandes de partenariats...). Il exécute également des missions d'expertise ou de consultance dans le monde entier sur des questions d'information, de communication et de leur enseignement. Le monde de la communication exige une flexibilité accrue et une mise à niveau constante des compétences et des savoirs. Le département y consacre des moyens humains et matériels.

2° Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions

Les missions de la HE sont:

- la formation de base;
- la formation continuée;
- la recherche appliquée;
- le service à la société.

La formation de base est réglementée dans ses contenus, elle est diplômante. Elle vise l'insertion d'un personnel compétent dans un éventail de professions déterminées.

La notion de *formation* rassemble des concepts que l'on peut séparer en deux familles; celle que l'on peut appeler *l'instruction* (savoir et savoir-faire) et celle que l'on peut qualifier *d'éducation* (savoir-être et savoir-devenir).

La formation continuée s'adresse à tous les publics, dont les enseignants eux-mêmes, au sein de leur propre établissement ou en dehors de celui-ci. Elle peut être de spécialisation, d'interface (rencontre avec un public différent), de recyclage, d'actualisation, de réorientation.

De durée, de niveau et de pédagogie adaptés aux besoins de ses publics, elle leur donne un complément de formation selon l'objectif recherché. Son développement contribue à l'évolution des formations initiales.

La recherche appliquée fait partie intégrante de la fonction enseignante supérieure. Elle est le fait des enseignants qui par cette activité nourrissent leur autoformation au même titre que la formation de base et la formation continue. Des étudiants peuvent y être associés.

Le service à la société La formation continuée et la recherche appliquée sont en elles-mêmes des services à la société. La HE peut proposer ses locaux et ses équipements particuliers ou communautaires pour rencontrer les besoins ponctuels ou réguliers de son environnement social, économique ou culturel.

Disponibilité des acteurs L'articulation des missions de la HE est le fait de ses personnels.

Les autorités de la HE en sont les gestionnaires, les animateurs et les intégrateurs. Ils veillent à la cohérence de ces missions avec les objectifs généraux de l'enseignement supérieur.

Les enseignants et autres catégories de personnel peuvent être sollicités pour prendre en charge certains volets de ces missions.

| |
|--|
| 3° Définition des spécificités de l'enseignement de type court et de type long dispensé par la Haute École |
|--|

L'enseignement supérieur de type long (ESTL)

Quatre axes principaux font la spécificité de l'IHECS.

- Premier axe : la formation à l'IHECS est de niveau **universitaire**, et centrée sur la pratique et la professionnalisation : travail de terrain, réalisations médiatiques, apprentissage par projet, langues et expression, stages d'insertion professionnelle... Les cours généraux constituent le fondement de la formation. Mais cette base est très vite spécifique. Sur le mode inductif, on y envisage d'emblée la problématique la plus actuelle, les diverses voies de solution, avec les avantages et inconvénients de chacune, et toujours des applications suffisamment concrètes pour qu'on y sente le jeu du réel, assez générales aussi pour qu'on en mesure l'universalité. L'enseignement dispensé est donc un enseignement scientifique (la plupart des enseignants des cours généraux sont des docteurs) qui se différencie toutefois de l'Université par sa méthodologie inductive.

Aux composantes habituelles de la formation en communication sociale, l'IHECS ajoute de manière déterminante l'apprentissage des médias : Presse écrite, Presse en ligne, Graphisme et Infographie, Photo, Son/Radio, TV/Vidéo, Multimédia, Média événementiel. Toutefois, le but n'est jamais de faire du média technologique comme une fin en soi, mais de pouvoir, avec les médias, exprimer un message, une intention ou une idée déterminée, bref communiquer. C'est ce qui justifie son appellation de communication **appliquée**.

- Le deuxième axe est la **vocation professionnelle** de la formation. Pour rendre effective cette professionnalisation et permettre à chaque étudiant de se construire une identité professionnelle forte, des moyens sont mis en œuvre tout au long de la formation :
 - Le travail personnel de l'étudiant dans une perspective fonctionnelle d'intégration sur le marché du travail ;
 - La présence très importante de professionnels dans le corps enseignant, dans les jurys et leur implication dans l'élaboration et la mise à jour constante des programmes ;
 - Des travaux médiatiques (y compris un mémoire pratique) réalisés en lien étroit avec la profession et avec des moyens techniques professionnels ;
 - Des réseaux de contacts avec les entreprises, groupements, associations, pouvoirs publics et l'organisation de rencontres avec la profession (séminaires, colloques, ateliers, journées de travail...);
 - Rappelons que l'IHECS organise également de la formation continuée, ce qui accentue encore le feedback de la profession sur la formation initiale.
- Ensuite, le troisième axe de la formation à l'IHECS est sa **vocation sociale**. Son « ancrage social » est à la base d'une « culture école » reconnue pour la qualité de ses relations humaines. Quelques exemples qui témoignent de cet « esprit-maison » : les relations de proximité enseignants/étudiants ; une pédagogie d'intégration qui favorise les dynamiques collectives (les nombreux travaux de groupe et les cours dits « de maillage »); un engagement volontariste qui fait prendre conscience de l'essence véritablement sociale de la communication et de l'information ; une approche « bien social » et « service public » de l'information et de la communication ; l'utilisation des médias dans le but émancipateur de la société.

- Enfin, le quatrième axe est la place donnée à la **créativité**, l'**imagination**, l'**affirmation de la personnalité**, bref au potentiel et aux virtualités de chacun (écriture, dessin, graphisme, photo, musique, théâtre, prise de parole, etc). Une attention particulière est accordée à la pédagogie de proximité qui valorise le portefeuille de compétences de chacun, améliore les méthodes d'apprentissage.

Pour rencontrer ces objectifs, l'IHECS met en place une pédagogie spécifique fondée sur l'induction, à la fois théorique et pratique, conceptuelle et appliquée.

La pédagogie repose sur le schéma de progression :

BAC1 Apprendre les concepts

BAC2 Pratiquer les concepts

BAC3 Contextualiser les pratiques

MA1 Maîtriser les professions

MA2 Construire l'identité professionnelle

Sur le plan professionnel, le programme vise à développer la compétence et l'employabilité des diplômés sur le marché de l'emploi tout en leur assurant une formation moderne, critique et ouverte sur les enjeux sociétaux de notre temps.

Enseignement supérieur de type court (ESTC)

L'objectif général de l'enseignement de type court est de former, en trois ans, des professionnels de haut niveau capables de s'intégrer de manière opérationnelle dans le secteur d'activité qu'ils ont choisi.

Le *type court* de la Haute École GALILEE couvre les secteurs suivants : la gestion administrative des entreprises (assistants de direction), le tourisme au sens large (y compris l'hôtellerie et la gestion d'événements), les soins infirmiers (y compris l'imagerie médicale et la santé communautaire) et la formation des maîtres de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur.

L'opérationnalité immédiate et réfléchie des diplômés repose sur la confrontation constante entre une **formation académique** exigeante et les **stages**. Dans le cadre de la première, régulièrement actualisée à la lumière des expériences de stage et de l'évolution des savoirs, l'étudiant acquiert les bases intellectuelles nécessaires à une approche scientifique et technique de son domaine d'études et est amené à évaluer ses démarches de manière critique. Les seconds lui permettent de développer une approche réflexive des situations réelles, simples ou complexes, rencontrées sur le terrain. Ils favorisent également l'intégration et le transfert des apprentissages.

4° Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités

La Haute École (*réseau libre confessionnel*) vise à réaliser un projet éducatif et pédagogique inspiré par les valeurs chrétiennes, telles que décrites dans la charte reprise ci-dessous, texte fondateur promulgué par l'AG et partie intégrante des statuts de HEG.

CHARTRE DE LA HAUTE ECOLE

Insérés dans Bruxelles, ville à vocation européenne, les partenaires de la Haute École déclarent privilégier dans leur association et considérer comme des valeurs :

1. *la vision personnaliste de l'Homme, qu'il soit dispensateur ou bénéficiaire du savoir, dès lors, la réflexion éthique sous-jacente aux grandes questions sociétales ;*

2. *la liberté ; en conséquence, le pluralisme des convictions et des façons de vivre ;*
3. *la transmission du message du Christ Jésus, considéré principalement comme libération des absolutismes et des conformismes, ouverture à la vie intérieure, sens du pardon, accueil des pauvres, des blessés de la vie et des marginalisés de la société ;*
4. *l'esprit de collaboration, de participation, de solidarité, à tous les niveaux de l'institution ; en même temps, le respect des cultures spécifiques à chacune des catégories, sections ou types qui la composent, ainsi que la responsabilisation et l'autonomie de chacun des partenaires ;*
5. *l'accompagnement de chaque étudiant dans l'appropriation des apprentissages de sa formation ; en même temps, le respect de son individualité ;*
6. *la recherche d'excellence ;*
A cette fin, ils considèrent comme appropriés au moins les moyens suivants :
 1. *la spécificité des types long et court ; dès lors, la nécessité pour le type long de se maintenir au niveau universitaire, tout en s'en tenant à la recherche appliquée plutôt que la recherche fondamentale ; la nécessité pour le type court de garantir et continuer à faire reconnaître son professionnalisme aigu ; la nécessité pour tous d'assurer aux étudiants un enseignement de caractère supérieur ;*
 2. *la diversité des formations dispensées ;*
 3. *l'insertion des enseignements dans un environnement multiculturel visant à apporter des réponses appropriées aux besoins différenciés des secteurs et des types ;**Sur cette base, ils prendront, sans perdre leur nom propre, le nom collectif de "HAUTE ÉCOLE GALILÉE" (sigle HEG), eu égard aux connotations attachées à ce mot : l'"Homme" Galilée, la Renaissance, le savoir contre l'obscurantisme, la prise en compte des rapports de force sans abdication de l'esprit ("Eppur se muove"), le relativisme, la célébrité ; et en même temps, "la" Galilée, berceau du christianisme.*

Les moyens mis en œuvre sont principalement ceux décrits au 1°

| |
|---|
| 5° Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec |
|---|

En application des nouvelles dispositions légales de lutte contre l'échec dans l'enseignement supérieur en Communauté française, la Haute École met en pratique diverses mesures parmi lesquelles :

- les dispenses et la réduction de la durée minimale des études ;
- les équivalences partielles ou totales ;
- les passerelles de droit et personnalisées ;
- les sessions d'examens dispensatoires de janvier pour les étudiants de 1^{re} année
- la réussite à 48 crédits ;
- la prolongation de session,
- les crédits anticipés ;
- l'étalement d'une année d'études ;
- la valorisation des acquis de l'expérience personnelle ou professionnelle ;
- ...

Il est à noter que la lutte contre l'échec s'opère non par l'abaissement des exigences, mais par l'approche différenciée des processus d'apprentissage.

Au plus tard à l'inscription, une information complète et objective est donnée à l'étudiant sur le contenu des formations, leurs exigences et les débouchés qu'elles offrent.

La possibilité est donnée à l'étudiant d'étaler son année d'étude et de représenter en juin les examens ratés en janvier.

L'étudiant est *acteur* de sa formation.

Un repérage rapide et régulier de ses lacunes lui permet de recentrer son étude par rapport aux exigences de la formation choisie.

La disponibilité des enseignants et une politique d'écoute favorisent (...) la mise en place de dispositifs (...) qui permettent aux étudiants d'*analyser leurs difficultés* et de construire des pistes de remédiation.

(...) Parmi les moyens pédagogiques mis en œuvre, citons :

- l'accompagnement de la transition secondaire/supérieur ;
- le test d'orientation lors de l'inscription en première année (à l'IHECS) ;
- les tests de niveau ou de connaissances;
- les cours propédeutiques et/ou de remédiation ;
- la formation centrée sur l'apprenant ;
- les interrogations dispensatoires en cours d'année ;
- les supports didactiques (syllabus, transparents...);
- les heures de tutorat dans la charge de certains enseignants;
- l'accompagnement personnalisé de l'étudiant en difficulté (Intranet, classe virtuelle, e-learning, distance training...);
- la présence de relais pour les problèmes médico-sociaux ;
- l'orientation et la réorientation ;
- l'apprentissage de la gestion des temps d'apprentissage ;
- les innovations pédagogiques et les échanges de bonnes pratiques de formation ;
- la promotion d'une meilleure intégration entre les mondes du travail et de la formation ;

- Type long :
- les programmes adaptés pour les étudiants-passerelles ;
- les formations de mise à niveau (août/septembre) pour les étudiants-passerelles ;
- la mise à disposition des étudiants, en libre accès, de didacticiels pour l'auto-apprentissage (ex. Centre multimédia pour l'auto-apprentissage des langues) ;
- les formules de parrainage ou de monitorat (étudiants-moniteurs) ;
- les enquêtes auprès des étudiants afin de cerner les difficultés (notamment en langues étrangères).

| |
|--|
| 6° Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers |
|--|

(...) Dans ce domaine, il convient de distinguer :

La mobilité ponctuelle ou d'opportunité qui découle essentiellement de collaborations (souvent d'ordre logistique) entre les départements de la Haute École ou avec d'autres institutions d'enseignement supérieur (utilisation des centres de documentation, accès aux infrastructures sportives, ...).

La mobilité académique qui découle de la mise en œuvre du cursus académique et/ou des stages. Ci-dessous, un aperçu de la situation dans chaque département de la Haute École.

IHECS

Mobilité étudiante

- Programme Erasmus
- Conventions d'échange d'étudiants hors-Erasmus
- Conventions de collaboration pour l'organisation d'études (CCOE) avec l'UCL, l'ULB, les FUSL et la HE Léonard de Vinci
- Mobilité nationale et internationale dans le cadre des stages

Mobilité enseignante

- Programme Erasmus : mobilité enseignante
- Présence d'enseignants en charge dans les universités de la Communauté française
- Présence de l'IHECS dans les réseaux internationaux (EJTA/AEFJ, Théophraste, EUREPRA, AUF, Fondation Anna Lindth...)
- Conventions de collaboration pour l'organisation d'études (CCOE) avec l'UCL et les FUSL : échange de cours, valorisation de cours par des crédits...
- Accueil d'enseignants et de chercheurs étrangers
- Nombreuses missions d'expertise ou de consultance à l'étranger (notamment pour le compte du CGRI de la CF)

ECSEDI-ISALT

Mobilité étudiante

- possibilité d'effectuer le stage d'insertion professionnelle de 3^e année en Flandre ou à l'étranger (UE - ERASMUS) ;
- possibilité d'ERASMUS BELGICA (un quadrimestre de la 3^e année) à la Katholieke Hogeschool Mechelen ou à la Katholieke Hogeschool Leuven ;
- co-organisation annuelle d'un échange linguistico-culturel (ex-TRIALOOG) entre l'ECSEDI (option langues) et la Hogeschool West-Vlaanderen (Dept. Stevin – Brugge).

ISSIG

Mobilité étudiante

- possibilité d'effectuer des stages à l'étranger (UE – ERASMUS)
- organisation de stages et accueil d'étudiants étrangers
- co-organisation de séminaires et unités de formation en année de spécialisation (Léonard de Vinci, HEMES)

Mobilité enseignante

Accueil d'enseignants et de « Cadre de Santé » étrangers

ISPG

Mobilité étudiante

- possibilité de participer au programme européen de mobilité étudiante Comenius;
- possibilité de participer au programme de mobilité étudiante ERASMUS BELGICA (avec les écoles partenaires Groep T-Leuven, Katholieke Hogeschool Mechelen, Ehsal-Brussel);
- possibilité de stage à l'étranger dans le cadre des projets personnels.

7° Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la Communauté éducative au sein de la Haute École et de circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités de la Haute École

1 La participation au sein de la Haute École se fait par le biais des organes légalement prévus.

Conseil d'administration (CA) : organe de gestion

§1. Composition

Le CA est composé de 20 membres, nommés par l'AG, et en tout temps révocables par elle. Il comprend quatre groupes :

- 1° sept personnes, proposées par la catégorie dont elles émanent, parmi lesquelles trois personnes attachées au type long, trois attachées chacune à une catégorie du type court, et une attachée à l'une des catégories du type court ;
- 2° les quatre directeurs de catégorie;
- 3° cinq délégués du personnel nommé à titre définitif dans la Haute École ;
- 4° quatre étudiants élus par leurs pairs, représentant chacun une catégorie. Leur mandat est d'un an renouvelable.

§2. Compétences

Le CA est l'organe de gestion de la Haute École. Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de celle-ci; sa responsabilité s'exerce notamment dans la tenue des documents officiels, dans la gestion des ressources matérielles et humaines ainsi qu'en matière d'organisation des études. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les statuts à l'AG ou aux autres organes de HEG.

Collège de direction (CDIR)

§1. Composition

Le Collège de Direction (CDIR) est composé des directeurs de catégorie et présidé par le directeur-président. Il est complété par deux membres de droit respectivement attachés au type long et au type court ainsi que par un membre invité permanent, attaché au type long, ayant voix consultative.

§2. Compétences

Conformément aux articles 69 et 70 du Décret du 5 août 1995, le CA délègue la gestion journalière de l'association au CDir. L'usage de la signature afférente à la gestion journalière est confié au directeur-président du Collège de direction. Cependant, sans préjudice des dispositions ministérielles, ce qui, dans cette gestion journalière, concerne une seule catégorie relèvera ordinairement du seul directeur de cette catégorie, conformément aux indications du règlement général, appel pouvant être fait devant le Collège de direction.

Conseil pédagogique (CPEDA)

§ 1. Composition

Le conseil pédagogique est composé de 15 membres dont au moins un tiers de membres représentant le personnel et au moins un tiers de membres représentant les étudiants. La durée des mandats est de cinq ans pour les délégués du personnel et d'un an pour les délégués des étudiants.

§2. Compétences

Le conseil pédagogique (CPEDA) est consulté par le CA et par le CDIR sur toutes les questions concernant l'utilisation des moyens pédagogiques et l'affectation des ressources humaines.

Conseil social (CSOC)

§ 1. Composition

Le conseil social est composé de douze membres dont au minimum trois délégués par le personnel et six par les étudiants. La durée des mandats est de cinq ans pour les délégués du personnel et d'un an pour les délégués des étudiants.

§2. Compétences

Le CSOC est consulté par le CA et par le CDIR sur toute question relative aux conditions matérielles et sociales des étudiants. Il lui revient en outre de gérer, en concertation avec les organes de gestion de la Haute École, les fonds disponibles pour les besoins sociaux des étudiants.

Conseil de catégorie (CCAT)

§ 1. Composition

Le nombre de membres du Conseil de catégorie est laissé à l'appréciation du directeur de catégorie, mais doit comporter au minimum un quart de membres représentant le personnel et un cinquième de membres représentant les étudiants. Il est présidé par le directeur de catégorie ou son délégué.

§2. Compétences

Le Conseil de catégorie a pour mission principale d'émettre des avis de sa propre initiative ou à la demande du CA sur des questions concernant la catégorie. Son avis est requis pour toute modification de grille horaire.

Type long : le Conseil de catégorie y est le lieu de rencontre, d'information mutuelle et de propositions constructives portant sur la vie académique. Il est en charge, non d'intérêts sectoriels, mais du régime intellectuel et professionnel de l'école. Il est moins représentatif que fonctionnel.

Conseil des étudiants (CEHEG)

§ 1. Composition

Le CEHEG est créé par les étudiants de HEG et est composé de sept membres au moins, élus chaque année, par et parmi les étudiants de la Haute École, dont au moins un par catégorie, à la suite d'un vote auquel participent au moins 10 % des étudiants.

§ 2. Représentativité

Le CEHEG propose les membres siégeant dans les organes de la Haute École, choisis dans l'établissement et prioritairement en son sein. Au CA, les représentants des étudiants doivent être choisis au sein du CEHEG et parmi ceux ayant réussi leur première année d'études ; ils doivent être représentatifs de toutes les catégories.

§3. Compétences

Le CEHEG a pour missions (*décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur, article 4*) :

- de représenter tous les étudiants de la Haute École;
- de défendre et de promouvoir les intérêts des étudiants de la Haute École, notamment sur toutes les questions relatives à l'enseignement, à la pédagogie et à la gestion de leur Haute École;
- de susciter la participation active des étudiants de la Haute École en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de citoyen actif, responsable et critique au sein de la société et de leur Haute École;
- d'assurer la circulation de l'information entre les autorités de la Haute École et les étudiants;

- d'assurer la continuité de la représentation, notamment par la participation à la formation des représentants étudiants;
- d'informer les étudiants sur leurs droits, sur la vie de la Haute École et sur les possibilités pédagogiques qui leur sont offertes.

En outre, le CEHEG peut, d'initiative, émettre un avis ou une proposition concernant directement les étudiants et toutes les matières relevant de la gestion et de l'enseignement dispensé par la Haute École.

2 Circulation de l'information

L'information de base est dupliquée et/ou archivée sur les sites web (Internet – Intranets – Extranets) de la Haute École et/ou des départements.

L'affichage officiel des avis et des procès-verbaux de réunion se fait par voie de valves dans les endroits de passage des étudiants et à la salle des professeurs. L'utilisation du courrier électronique tend à se généraliser ; dans certains départements, il est même systématique.

8° Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel

- Intégration, au sein des autorités de la HE, des personnes engagées dans la vie active.
- Association du monde socio-économique aux jurys d'examen, aux défenses des travaux ou mémoires de fin d'études.
- Intensification des contacts extérieurs via les stages et les travaux ou mémoires de fin d'études.
- Réalisation ou participation à des projets pour des commanditaires extérieurs.
- Recours aux fonctions professeurs invités spécialisés.
- Mise en place d'une cellule « emploi » au sein des départements.
- (Participation à l') Organisation de formation continue (cfr Département Ihecs-Formation).
- Participation à des initiatives citoyennes.
- Contacts avec les associations et fédérations d'associations professionnelles.
- Concertation avec la profession pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des dispositifs de formation.
- Présence de nombreux cours à vocation professionnelle dont le contenu est défini annuellement par les titulaires, en concertation avec des institutions, entreprises ou organismes extérieurs.

De surcroît, la Haute École Galilée s'engage en faveur de l'enseignement inclusif tel que défini par le décret du 29 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif.

9° Modalités de mise en œuvre du contrôle de qualité au sein de la HE

Une cellule de coordination de la gestion de la qualité a été mise en place au sein de la Haute École. Elle est composée des différents « coordinateurs qualité » locaux (un par catégorie) et est présidée par la gestionnaire administrative et juridique qui est par ailleurs chargée de la coordination de la qualité au sein des services généraux et assure un soutien logistique et méthodologique ponctuel aux catégories, notamment en phase d'audit.

Le travail de cette cellule a, entre autres buts, la création d'un ferment entre les « coordinateurs qualité » locaux au profit d'une « culture qualité » au sein de la HEG et dans les catégories; elle favorise une réflexion sur la mise en œuvre et l'amélioration de la qualité par l'échange des bonnes pratiques, la circulation de l'information, la collaboration dans les projets transversaux, et la normalisation de la démarche par des procédures adéquates. Elle s'inscrit par ailleurs dans une réflexion plus large avec les HE du réseau.

En outre, les coordinateurs locaux collaborent avec les directions de catégorie :

- de manière générale : gestion quotidienne de la qualité, organisation concrète de l'autoévaluation, mise en œuvre de plans d'action et projets d'amélioration, contrôle et suivi de ceux-ci ;
- de manière ponctuelle : préparation, réalisation et suivi des audits programmés par l'Agence Qualité créée auprès de la Communauté française.

| |
|---|
| 10° Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignements dispensés par la Haute École |
|---|

Dans notre monde où la circulation de l'information est devenue planétaire et instantanée, où les idées et les cultures sont en confrontation permanente, où la gestion pluridisciplinaire des dossiers et des entreprises est monnaie courante, un enseignement supérieur de qualité tel que le dispense la Haute École Galilée se doit d'être articulé dans une dynamique de transdisciplinarité.

Dans cette optique, le travail commun des équipes enseignantes est favorisé, ainsi que le recours à des experts extérieurs d'autres disciplines. Ces collaborations permettent de jeter des ponts et amènent les étudiants à aborder dans leurs travaux les problématiques suivant plusieurs angles. Certains travaux de synthèse comme les rapports de stage ou les TFE sont les outils de prédilection de cette démarche.

Force est toutefois de constater que la mise en pratique de l'interdisciplinarité est plus aisée au sein d'une même finalité dont les diverses disciplines se complètent qu'entre des filières de formation différentes.